

## Validation des acquis

Pour chaque projet, le pôle Validation d'acquis et Bilan de compétences vous propose :

- un accueil et une information sur la démarche de validation ;
- une orientation quant au choix du diplôme ;
- une aide à la recherche de financement ;
- un accompagnement lors de la réalisation de votre dossier de validation ;
- une préparation à l'entretien avec le jury.

[Inscrivez-vous à nos réunions d'informations](#)

3 dispositifs proposés par le Service Formation Continue & Alternance :

### Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

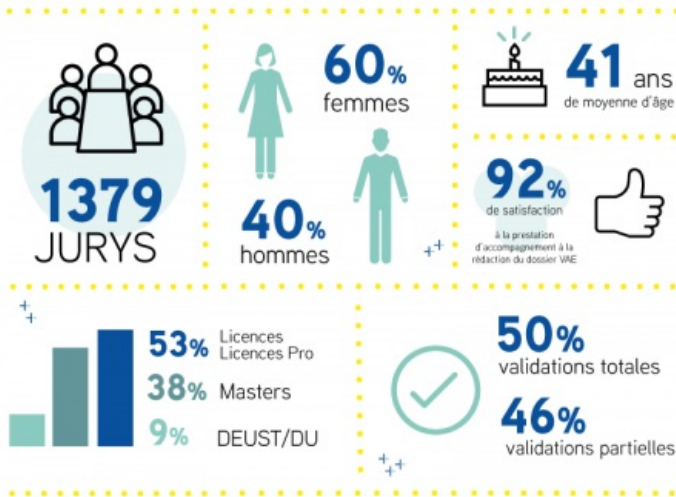
Elle permet la prise en compte des acquis de votre expérience professionnelle et/ou sociale et personnelle pour l'obtention de tout ou partie d'un diplôme.

*Exemple :*

Marc a un bac+2 et cela fait 20 ans qu'il travaille en tant que chargé de communication. Il souhaite faire valider cette expérience grâce à l'obtention d'un diplôme. Il demande une Validation des Acquis de l'Expérience pour obtenir un master information-communication.

[En savoir plus](#)

#### 20 ans de VAE à l'Université de Rennes 2



### Validation des Etudes Supérieures (VES)

Elle permet la prise en compte des acquis d'études supérieures pour l'obtention de tout ou partie d'un diplôme.

*Exemple :*

Sylvie a un master 2 d'histoire qu'elle a validé en Allemagne mais il n'est pas reconnu en France. Elle demande une Validation des Etudes Supérieures pour obtenir un master d'histoire en France.

[En savoir plus](#)

### Validation des Acquis Personnels et Professionnels

Elle permet d'accéder à une formation universitaire sans avoir le diplôme normalement requis, en prenant en compte l'expérience professionnelle, associative et bénévole, les formations suivies et les connaissances et aptitudes acquises hors de tout système de formation.

*Exemple :*

Pascal a un niveau BAC, il a suivi des cours d'art dans diverses associations, et pratique la peinture, le dessin et la photo depuis près de 20 ans sur son temps personnel. Il demande une Validation des Acquis Personnels et Professionnels pour prétendre à une entrée directe en 2<sup>ème</sup> année de Licence d'Arts Plastiques, et être dispensé de la 1<sup>ère</sup> année de Licence.

[En savoir plus](#)

### Téléchargez votre fiche projet

Contact  
Pôle Validation des Acquis & Bilan de compétences

Campus Villejean - Bâtiment i  
Place du Recteur Henri le Moal  
35043 RENNES

